

No. 15705. Multilateral

CONVENTION ON ROAD TRAFFIC.
VIENNA, 8 NOVEMBER 1968 [*United Nations, Treaty Series, vol. 1042, I-15705.*]

ACCESSION (WITH NOTIFICATION)*

State of Palestine

*Deposit of instrument with the Secretary-General of the United Nations:
11 November 2019*

Date of effect: 11 November 2020

Registration with the Secretariat of the United Nations: ex officio, 11 November 2019

**No UNTS volume number has yet been determined for this record.*

Notification:

**The texts reproduced below are the action attachments as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.*

N° 15705. Multilatéral

CONVENTION SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE. VIENNE, 8 NOVEMBRE 1968 [*Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1042, I-15705.*]

ADHÉSION (AVEC NOTIFICATION)*

État de Palestine

Dépôt de l'instrument auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies : 11 novembre 2019

Date de prise d'effet : 11 novembre 2020

Enregistrement auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies : d'office, 11 novembre 2019

**Le numéro de volume RTNU n'a pas encore été établi pour ce dossier.*

Notification :

**Les textes reproduits ci-dessous sont les textes authentiques de la pièce jointe de l'action telle que soumise pour enregistrement et publication au Secrétariat. Par souci de clarté, leurs pages ont été numérotées de manière séquentielle. Les traductions, si elles sont incluses, ne sont pas sous forme finale et sont fournies uniquement à titre d'information.*

[ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS]

The distinguishing sign of vehicles in international traffic for the State of Palestine shall be 'PS'.

[TRANSLATION – TRADUCTION]

Le signe distinctif apposé sur les véhicules en circulation internationale pour l'État de Palestine sera « PS ».